

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 34**  
**Présents : 24**  
**Votants : 28**

N° ordre : DE-24-73

N° ordre dans la séance :  
DE-17122024-02

Date de la convocation :  
11/12/2024

Date de la publication :

**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur FELCI Claude.

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Déborah GLEYZE, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés** : Monsieur ANDRE-MASSE Franck, Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Frédéric DI PAOLO), Thierry DEHAY (procuration à Jean-Marc DUPONT), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Christelle MARCHAND, Dominique SCALMANA, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN

**Secrétaire de séance** : Déborah GLEYZE

**ETUDE DE FAISABILITE POUR L'EXTENSION DU LIEU D'ACCUEIL ET DE RESTAURATION – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ADIA**

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 juillet 2024, il a approuvé le lancement d'une étude relative à l'extension du lieu d'accueil et de restauration scolaire de Culoz et a décidé de missionner l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour travailler la faisabilité de ce projet.

En première approche, le Conseil municipal avait convenu que le lieu qui pourrait idéalement convenir serait la Maison Poncet car elle est facilement accessible en termes de sécurité et de temps de trajet. De plus, elle est située dans un zonage du PLU (UE) permettant ce type d'aménagement.

Lors de la première prise contact technique sur site avec l'Agence d'ingénierie, il a très vite été acté le fait de se concentrer sur l'extension du bâtiment existant plutôt que de réhabiliter la Maison Poncet au regard des coûts d'aménagement et de fonctionnement potentiellement très élevés.

Entre-temps, l'Agence d'ingénierie a adressé une proposition d'accompagnement à la Commune. Il s'agit d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ci-jointe, qui prévoit notamment :

- une étude de faisabilité bâtiment,
- une étude de programmation,
- une mission d'assistance à la passation de prestations intellectuelles,
- la mise en place et le suivi d'un marché à procédure adaptée,
- un appui technique en phase conception,
- un appui administratif (suivi de la mission de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue),
- une assistance en phase pré-opérationnelle (recherche de financeurs et établissement d'un plan de financement prévisionnel),
- une assistance en phase de conception et de réalisation,
- une assistance à la passation des marchés de travaux,
- une mission de suivi de chantier.

Si l'on considère que la mission relative à la recherche de financeurs et à l'établissement du plan de financement prévisionnel peut être assurée par la Commune, le coût de la mission confiée à l'Agence d'ingénierie est estimé à 20250,00 € HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Accusé de réception en préfecture  
001-200099406-20241217-DE-17122024-02-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

- Valide le choix d'étudier l'extension du bâtiment existant plutôt que l'aménagement de la Maison Poncet.
- Confie une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Autorise Monsieur le Maire à rechercher l'ensemble des financements mobilisables pour ce type de projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance  
**Déborah GLEYZE**



Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**

